



Chef – Service d'examen

VÉRIFICATION INTERNE
DES DÉPENSES DU MDN AU
TITRE DE L'AN 2000 (A2K)

Juin 2000

7050-9-11 (CS Ex)

SYNOPSIS

Ce rapport présente les résultats d'une vérification interne des dépenses du MDN au titre de l'A2K. La vérification avait pour objet de valider les coûts déclarés, y compris l'utilisation des fonds A2K que le Conseil du Trésor a prêtés au Ministère. L'examen a en outre porté sur les marchés de services professionnels, l'objectif dans ce cas consistant principalement à voir si l'on a utilisé les mécanismes d'impartition voulus et si les factures payées étaient conformes aux contrats pertinents. Compte tenu des circonstances exceptionnelles (délais serrés) qui ont entouré les marchés, les vérificateurs ont en outre été attentifs à toute dérogation importante à la politique et à la réglementation sur les marchés de l'État et du Ministère.

S'appuyant sur des moyens indépendants et sur des procédures de confirmation, les vérificateurs ont pu confirmer l'exactitude des dépenses enregistrées par le Ministère au titre de l'A2K pour la période allant de l'AF 1997-1998 à l'AF 2000-2001, c'est-à-dire 366 M\$ (dont 318 M\$ de coûts différentiels). Il a également été établi que, des 180 M\$ prêtés par le Conseil du Trésor, 124 M\$ ont été dépensés par les BPR A2K au cours des trois dernières années. Rien ne donne à penser que les fonds A2K ont été appliqués à d'autres fins que celles auxquelles ils étaient destinés.

Les écarts mineurs entre nos chiffres et ceux rapportés antérieurement s'expliquent par le fait qu'on a utilisé les totaux des dépenses réelles, vu qu'ils étaient disponibles, et non d'estimations, et qu'on a utilisé différentes méthodes d'établissement des coûts.

À en juger par notre examen d'un échantillon de dépenses au titre des marchés de services, nous sommes en mesure de conclure que les mécanismes contractuels voulus ont été utilisés et que les factures étaient dûment justifiées. Nous ne recommandons pas qu'il soit fait d'autre travail de vérification dans ce domaine.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
CONTEXTE	i
PRINCIPAUX RÉSULTATS ET CONCLUSIONS	i
RECOMMANDATIONS	ii
PARTIE 1 – INTRODUCTION.....	1
PARTIE 2 – ÉTENDUE ET MÉTHODE.....	2
PARTIE 3 – RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION	3
3.1 SOMMAIRE DES DÉPENSES DU MDN AU TITRE DE L'A2K	3
3.2 DÉPENSES AU TITRE DU PROGRAMME A2K DU MDN PAR ANNÉE FINANCIÈRE	4
3.3 DÉPENSES AU TITRE DE L'A2K PAR ÉLÉMENT DE COÛT.....	11
3.4 .RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES AU TITRE DE L'A2K ET DU SCFG	13
3.5 .PRÊT DU SCT	15
3.6 MARCHÉS RELATIFS À L'A2K.....	16
ANNEXES	
A RÉFÉRENCES.....	A-1
B LISTE DES CONTACTS DES BPR.....	B-1
C CRITÈRES ET MÉTHODES DE VÉRIFICATION.....	C-1
D DÉFINITIONS UTILISÉES DANS LE RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES. D-1	

SOMMAIRE

CONTEXTE

1. Pour conclure son examen du Programme An 2000 (A2K) du MDN, en novembre 1999, le CS Ex a entrepris une vérification financière des dépenses au titre de l'A2K. La vérification a porté principalement sur l'exactitude de la comptabilisation et de la déclaration des dépenses au titre de l'A2K, la pertinence des contrôles appliqués aux marchés connexes et l'administration des prêts du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour l'A2K. La vérification s'étendait notamment au Programme de conformité technique (PCT), au Programme de contrôle et d'examen (PCE), au Programme de capacité opérationnelle (PCO) et à l'Op ABACUS; le Groupe de planification nationale de contingence (GPNC) était cependant exclu de la vérification.

2. Les premières estimations des dépenses relatives à l'A2K pour la période 1997-2000 s'élevaient à 350 M\$ pour le PCT et le PCO et à plus de 300 M\$ pour l'Op ABACUS. Les dépenses réelles ont été sensiblement inférieures à ces estimations, même si les coûts différentiels du Programme A2K ont eu un effet important sur les budgets des BPR pendant les AF 1998-1999 et 1999-2000. Bien que les dépenses relatives à l'A2K devaient être payées en grande partie à même les budgets des BPR, le MDN a obtenu un prêt de 180 M\$ du Conseil du Trésor (CT) qui sera partiellement remboursé par les BPR dans les trois prochaines années. Le Ministère était en train de négocier avec le CT le niveau de compensation pour l'Op ABACUS au moment où ce rapport était préparé.

3. Pour faire notre vérification, nous avons examiné tous les dossiers financiers des BPR qui concernaient l'A2K, nous avons fait un rapprochement entre les dépenses et les documents contractuels ainsi que le Système de comptabilité financière et de gestion (SCFG), et nous avons comparé les états sommaires des coûts aux dossiers et aux rapports du BP A2K et du SMA(Fin SM). Nous avons également soumis à un examen un échantillon de marchés et de procédures contractuelles pour voir si les politiques utiles avaient été respectées et pour en apprécier la pertinence et la vraisemblance. Les BPR ont tous eu la possibilité de confirmer les éléments des sommaires financiers présentés ici qui les concernaient.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ET CONCLUSIONS

4. Notre examen des dépenses du MDN au titre de l'A2K a révélé que les coûts différentiels du programme A2K pour le MDN ont été de l'ordre de 318 M\$, le coût total du programme A2K s'étant établi à environ 366 M\$. Ce chiffre comprend des dépenses de réparation de systèmes non essentiels à la mission de 4 M\$ en 2000/2001. Les coûts non différentiels (48 M\$) tenaient principalement à des dépenses au titre des rémunérations.

5. Trois principaux BPR sont à l'origine de plus de 77 p. 100 des dépenses totales du programme; les dépenses du SMA(Mat), du CEMAT et du SMA(GI) expliquent respectivement plus de 20 p. 100 des dépenses totales. Le PCT a occasionné des dépenses totales de plus de 146 M\$, alors que le PCE et le PCO ont coûté 60 M\$. L'Op ABACUS, de son côté, a entraîné des dépenses totales de 155 M\$. Environ 34 p. 100 des dépenses concernaient du matériel, des logiciels ou des fournitures, et 38 p. 100, des services professionnels. Nous n'avons pas été en mesure d'attribuer 10,6 p. 100 des dépenses totales à des éléments de coût particuliers du Programme A2K.

6. Ces chiffres totaux sont très semblables à ceux que nous ont fournis le BP A2K et le SMA(Fin SM). Selon une note de synthèse adressée au SM en février 2000, les dépenses totales au titre du Programme A2K se sont établies à 364 M\$, 23 M\$ ayant en outre été dépensés au titre du GPNC. Ce chiffre est très voisin de notre coût total de 366 M\$. Nous avons néanmoins eu un peu de difficulté à rapprocher les dépenses et les coûts différentiels des BPR et les dossiers du SCFG. Cela tenait, d'une part, au fait que les directives sur la comptabilisation des coûts du Programme A2K sont venues tardivement et qu'elles étaient limitées, et, d'autre part, au manque d'uniformité des rapports financiers des BPR. Nous avons pu isoler plus de 60 p. 100 des coûts différentiels du Programme A2K et en faire le rapprochement avec le SCFG. Les écarts mineurs entre nos chiffres et ceux rapportés antérieurement s'expliquent par le fait qu'on a utilisé les totaux des dépenses réelles, vu qu'ils étaient disponibles, et non d'estimations, et qu'on a utilisé différentes méthodes d'établissement des coûts.

7. Des 180 M\$ prêtés au MDN par le CT relativement à des activités A2K, 124 M\$ ont été dépensés au cours des deux dernières années, et les 56 M\$ restants ont été affectés de manière à alléger le fardeau financier du Ministère par suite des dépenses qu'il a absorbées au titre de l'A2K. Les Niveaux 1 devront rembourser la somme de 65 M\$ au cours des trois prochaines années, ce qui amenuisera leurs ressources financières durant cette période.

8. À en juger par notre examen, fût-il limité, les marchés conclus pour le Programme A2K étaient justifiés et conformes aux politiques et aux procédures du MDN et de l'État. Nous avons examiné des demandes de marchés de services professionnels, des offres permanentes et des factures pour en évaluer la pertinence et la cohérence. À quelques exceptions mineures près, les pratiques contractuelles et les dossiers afférents ont été jugés vraisemblables.

RECOMMANDATIONS

9. Notre examen ne débouche sur aucune recommandation importante. Nous avons néanmoins observé que l'enregistrement et la déclaration des dépenses relatives au Programme A2K auraient pu être améliorées si des directives financières claires et uniformes avaient été données aux BPR dès le début. La diffusion en temps utile de directives financières précises

peut jouer un rôle important dans la qualité de la comptabilité de projets panministériels comme le Programme A2K.

10. Compte tenu des contraintes temporelles et des circonstances particulières qui ont marqué le projet A2K, les BPR du Ministère et le BP A2K ont fait des efforts convaincants pour garantir la vraisemblance et la pertinence des dépenses A2K. Il est malheureux qu'il n'ait pas été possible de faire un rapprochement intégral entre les dépenses A2K des BPR et le SCFG, mais cela était inévitable, vu les circonstances.

11. Même si la question de l'optimisation des ressources est souvent une affaire subjective, rien ne nous donne à penser que des ressources A2K du MDN ont été affectées à des activités étrangères à l'A2K ou à des activités non pertinentes. Nous recommandons qu'il ne soit pas fait d'autre travail de vérification en cette matière.

PARTIE 1 – INTRODUCTION

1.1 Dans le cadre de son examen du Programme An 2000 (A2K) du MDN, en novembre 1999, le CS Ex a lancé une vérification financière des dépenses au titre de l'A2K. La vérification a porté principalement sur l'exactitude de la comptabilisation et de la déclaration des dépenses au titre de l'A2K, sur la pertinence des contrôles appliqués aux marchés connexes et sur l'administration des prêts du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour l'A2K.

1.2 Les premières estimations des dépenses relatives à l'A2K pour la période 1997-2000 s'élevaient à 350 M\$ pour le PCT et le PCO et à plus de 300 M\$ pour l'Op ABACUS. Les dépenses réelles ont été sensiblement inférieures à ces estimations, même si les coûts différentiels du Programme A2K ont eu un effet important sur les budgets des BPR pendant les AF 1998-1999 et 1999-2000. Bien que les dépenses relatives à l'A2K devaient être payées en grande partie à même les budgets des BPR, le MDN a obtenu un prêt de 180 M\$ du Conseil du Trésor (CT) qui sera partiellement remboursé par les BPR dans les trois prochaines années. Le Ministère était en train de négocier avec le CT le niveau de compensation pour l'Op ABACUS au moment où ce rapport était préparé.

PARTIE 2 – ÉTENDUE ET MÉTHODE

2.1 Comme nous l'avons déjà indiqué, l'examen a porté sur les dépenses du MDN au titre de l'A2K. La vérification s'étendait notamment au Programme de conformité technique (PCT), au Programme de capacité opérationnelle (PCO), au programme de contrôle et d'examen (PCE) et à l'Op ABACUS; le Groupe de planification nationale de contingence (GPNC) était cependant exclu de la vérification. Des directives sur la comptabilisation et la déclaration des dépenses au titre de l'A2K ont été données par le Ministère dans les documents de référence qui sont énumérés à l'annexe A. La liste des personnes que nous avons interrogées pendant notre examen est présentée à l'annexe B. Les critères de vérification et la méthode d'examen sont donnés à l'annexe C. L'annexe D, enfin, présente les définitions qui ont été utilisées pendant la vérification.

2.2 Nos observations et nos conclusions s'appuient sur les données qui ont été recueillies dans le cadre des entrevues et sur les documents que nous ont remis les personnes interrogées. Nous avons rencontré tous les principaux BPR du Programme A2K du MDN ainsi que des membres du Bureau de projet (BP) A2K. Le CS Ex a travaillé en étroite collaboration avec tous les BPR pour s'assurer qu'ils appliquent des définitions uniformes au classement des dépenses relatives à l'A2K.

2.3 Le travail de vérification sur place a commencé en novembre 1999 et s'est terminé en mars 2000. Les BPR ont été invités à vérifier et à confirmer l'analyse des dépenses relatives à l'A2K du CS Ex. Il a été tenu compte dans ce rapport des réponses reçues des BPR. La majorité des dépenses dont il est question ici correspondent à des dépenses faites avant la fin de l'AF 1999/2000.

PARTIE 3 – RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

3.1 SOMMAIRE DES DÉPENSES DU MDN AU TITRE DE L'A2K

3.1.1 Notre vérification des dépenses du MDN et des FC au titre de l'A2K poursuivait deux objectifs : donner à la haute direction du MDN et des FC une idée des dépenses totales au titre de l'A2K et de leur incidence éventuelle sur les exercices à venir, et confirmer les sommaires financiers du BP A2K et du SMA(Fin SM). Au moment de compiler les renseignements requis, nous avons notamment dû faire face aux difficultés suivantes :

- les définitions appliquées aux coûts totaux et aux coûts différentiels variaient;
- les rémunérations relatives au Programme A2K (qui étaient normalement considérées comme des coûts non différentiels) n'ont pas été comptabilisées par tous les BPR;
- certaines des dépenses concernaient seulement en partie le Programme A2K, et il a par conséquent été difficile pour les BPR de les ventiler;
- le taux de roulement des employés responsables de l'enregistrement des dépenses relatives à l'A2K a été élevé;
- la décentralisation des achats, bien qu'inévitable, a compliqué le suivi des dépenses;
- certaines dépenses n'ont pas pu être affectées à des programmes A2K précis (PCT, PCO, PCE ou Op ABACUS) parce que les BPR ne les avaient pas enregistrées séparément.

3.1.2 Les tableaux des sections suivantes présentent les dépenses totales au titre du Programme A2K de divers points de vue. Ainsi, la section 3.2 présente les dépenses totales par année financière, par programme A2K et par BPR, et la section 3.3, par éléments de coût. La section 3.4 présente un rapprochement partiel des dépenses au titre de l'A2K et du SCFG, et la section 3.5, un aperçu du prêt du CT au MDN. La section 3.6, enfin, est consacrée aux dépenses contractuelles au titre de l'A2K.

3.2 DÉPENSES AU TITRE DU PROGRAMME A2K DU MDN PAR ANNÉE FINANCIÈRE

3.2.1 Comme le montre le tableau ci-dessous, les dépenses totales des BPR du Programme A2K se sont élevées à plus de 366 M\$. Il convient de noter que les réparations de systèmes non essentiels à la mission (SNEM) devraient entraîner des dépenses de 4 M\$ en 2000/2001.

Dépenses totales au titre de l'A2K, par année financière (chiffres des BPR)		
Année financière	Dépenses	Proportion
Avant 1998/1999	1 059 117 \$	0,3 %
1998/1999	106 829 005 \$	29,2 %
1999/2000	254 257 439 \$	69,4 %
2000/2001 (prévisions)	4 048 000 \$	1,1 %
Total	366 193 561 \$	100,0 %

3.2.2 Les dépenses totales du MDN au titre de l'A2K, par programme, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Dépenses totales au titre de l'A2K, par programme (chiffres des BPR)		
Programme/activité	Dépenses (ensemble des AF)	Proportion du total
PCT	146 526 198 \$	40,0 %
PCO/PCE	60 154 729 \$	16,4 %
OP ABACUS	155 464 634 \$	42,5 %
SNEM	4 048 000 \$	1,1 %
Total	366 193 561 \$	100,0 %

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

3.2.3 Dépenses totales au titre de l'A2K par programme et par année financière :

Dépenses totales au titre de l'A2K (chiffres des BPR)					
	Avant 1998/1999	AF 1998/1999 et 1999/2000	AF 2000/2001 (prévisions)	Total	
Coûts différentiels					% du coût total
PCT	1 059 117	127 892 304	0	128 951 421 \$	
OP ABACUS	0	126 494 316	0	126 494 316 \$	
PCE/PCO	0	58 416 947	0	58 416 947 \$	
SNEM			4 048 000	4 048 000 \$	
Coûts différentiels totaux					317 910 684 \$ 86,8 %
Coûts non différentiels					
PCT	0	17 574 777	0	17 574 777 \$	
OP ABACUS	0	28 970 318	0	28 970 318 \$	
PCE/PCO	0	1 737 782	0	1 737 782 \$	
SNEM	0	0	0	0 \$	
Coûts non différentiels totaux					48 282 877 \$ 13,2 %
Coût total					366 193 561 \$ 100,0 %

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

3.2.4 Dépenses totales au titre de l'A2K par BPR et par année financière :

Dépenses totales au titre de l'A2K (chiffres des BPR)						
BPR	Années financières				Total (ensemble des AF)	% du total
	Avant 1998/1999	1998/1999	1999/2000	2000/2000 ¹ (prévisions)		
SMA(Fin SM)	0	2 511 149	9 174 096	0	11 685 245 \$	3,2 %
SMA(RH)	179 582	2 366 843	3 027 827	0	5 574 252 \$	1,5 %
SMA(IE)	0	2 596 173	2 219 728	0	4 815 901 \$	1,3 %
SMA(Mat)	0	29 861 739	76 678 131	2 000 000	108 539 870 \$	29,6 %
CEMFA	0	6 609 598	12 489 926	0	19 099 524 \$	5,2 %
SNFC	0	0	460 000	0	460 000 \$	0,1 %
CEMAT	754 550	15 558 358	62 684 680	2 000 000	80 997 588 \$	22,1 %
CEMFM	0	10 996 439	13 507 810	0	24 504 249 \$	6,7 %
CS Ex	61 049	250 190	570 294	0	881 533 \$	0,2 %
SCEMD	0	5 766 838	8 806 047	0	14 572 885 \$	4,0 %
DGAP	0	0	496 000	0	496 000 \$	0,1 %
OSID	0	29 750 847	63 439 460	0	93 190 307 \$	25,4 %
JAG	0	308 493	358 570	0	667 063 \$	0,2 %
VCEMD	63 936	252 338	344 870	48 000	709 144 \$	0,2 %
Total	1 059 117 \$	106 829 005 \$	254 257 439 \$	4 048 000 \$	366 193 561 \$	100,0 %

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

3.2.5 Coût total de l'A2K par BPR et par programme :

Coût total de l'A2K (chiffres des BPR) pour les AF 1998/1999 et 1999/2000 seulement				
BPR	Programme/Activité			Dépenses totales
	PCT	PCO et PCE	Op ABACUS	
SMA(Fin SM)	7 899 765	201 245	3 584 235	11 685 245 \$
SMA(RH)	4 944 438	0	450 232	5 394 670 \$
SMA(IE)	4 746 870	0	69 031	4 815 901 \$
SMA(Mat)	62 789 106	0	43 750 764	106 539 870 \$
CEMFA	8 066 740	0	11 032 784	19 099 524 \$
SNFC	0	0	460 000	460 000 \$
CEMAT	18 907 953	0	59 335 085	78 243 038 \$
CEMFM	22 983 709	600 000	920 540	24 504 249 \$
CS Ex	0	820 484	0	820 484 \$
SCEMD	6 436 503	0	8 136 382	14 572 885 \$
DGAP	0	0	496 000	496 000 \$
OSID (BP compris)	8 068 167	58 533 000	26 589 140	93 190 307 \$
JAG	106 501	0	560 562	667 063 \$
VCEMD	517 329	0	79 879	597 208 \$
Total	145 467 081 \$	60 154 729 \$	155 464 634 \$	361 086 444 \$

Note : Ce tableau ne comprend pas les dépenses qui ont été faites avant l'AF 1998/1999 et après l'AF 1999/2000.

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

3.2.6 Dépenses au titre du PCT, par année financière :

Dépenses totales au titre du Programme de conformité technique (chiffres des BPR)						
BPR	Année financière 1998/1999			Année financière 1999/2000		
	Coûts différentiels	Coûts non différentiels	Coût total	Coûts différentiels	Coûts non différentiels	Coût total
SMA(Fin SM)	645 970	1 718 071	2 364 041	3 663 530	1 872 194	5 535 724 \$
SMA(RH)	1 797 869	568 974	2 366 843	1 881 849	695 746	2 577 595 \$
SMA(IE)	2 052 497	521 433	2 573 930	1 875 496	297 444	2 172 940 \$
SMA(Mat)	24 616 573	3 472 635	28 089 208	33 273 248	1 426 650	34 699 898 \$
CEMFA	3 727 220	0	3 727 220	4 339 520	0	4 339 520 \$
SNFC	0	0	0	0	0	0 \$
CEMAT	10 529 851	0	10 529 851	8 378 102	0	8 378 102 \$
CEMFM	10 805 022	191 417	10 996 439	11 672 449	314 821	11 987 270 \$
CS Ex	0	0	0	0	0	0 \$
SCEMD	115 515	3 200 800	3 316 315	39 231	3 080 957	3 120 188 \$
DGAP	0	0	0	0	0	0 \$
OSID	3 082 847	0	3 082 847	4 985 320	0	4 985 320 \$
JAG	26 837	0	26 837	79 664	0	79 664 \$
VCEMD	156 838	95 500	252 338	146 856	118 135	264 991 \$
Total (PCT)	57 557 039 \$	9 768 830 \$	67 325 869 \$	70 335 265 \$	7 805 947 \$	78 141 212 \$
Coûts différentiels totaux 127 892 304 \$						
Coûts non différentiels totaux 17 574 777 \$						
Coût total 145 467 081 \$						

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

3.2.7 Dépenses au titre du PCO et du PCE, par année financière :

Dépenses totales au titre du Programme de capacité opérationnelle et du Programme de contrôle et d'examen (chiffres des BPR)						
BPR	Année financière 1998/1999			Année financière 1999/2000		
	Coûts différentiels	Coûts non différentiels	Coût total 1998/1999	Coûts différentiels	Coûts non différentiels	Coût total 1999/2000
SMA(Fin SM)	0	0	0	0	201 245	201 245 \$
SMA(RH)	0	0	0	0	0	0 \$
SMA(IE)	0	0	0	0	0	0 \$
SMA(Mat)	0	0	0	0	0	0 \$
CEMFA	0	0	0	0	0	0 \$
SNFC	0	0	0	0	0	0 \$
CEMAT	0	0	0	0	0	0 \$
CEMFM	0	0	0	600 000	0	600 000 \$
CS Ex	145 613	104 577	250 190	438 376	131 918	570 294 \$
SCEMD	0	0	0	0	0	0 \$
DGAP	0	0	0	0	0	0 \$
OSID	26 432 842	235 158	26 668 000	30 800 116	1 064 884	31 865 000 \$
JAG	0	0	0	0	0	0 \$
VCEMD	0	0	0	0	0	0 \$
Total (PCO/PCE)	26 578 455 \$	339 735 \$	26 918 190 \$	31 838 492 \$	1 398 047 \$	33 236 539 \$
Coûts différentiels totaux 58 416 947 \$						
Coûts non différentiels totaux 1 737 782 \$						
Coût total 60 154 729 \$						

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

3.2.8 Dépenses au titre de l'Op ABACUS

3.2.8.1 Le tableau ci-dessous présente les dépenses totales au titre de l'Op ABACUS; il s'appuie sur les chiffres les plus récents des BPR A2K. Les estimations antérieures étaient moins élevées, mais elles s'appuyaient sur des chiffres incomplets, puisque le coût total de l'Op ABACUS ne pouvait pas être calculé tant que les factures n'avaient pas toutes été reçues. Notre total de 155,5 M\$ est fondé sur les chiffres les plus récents que nous ont fournis les BPR A2K.

3.2.8.2 Dépenses au titre de l'Op ABACUS, par année financière :

Dépenses totales au titre de l'Op ABACUS (chiffres des BPR)							
BPR	Année financière 1998/1999			Année financière 1999/2000			Coût total
	Coûts différentiels	Coûts non différentiels	Coût total 1998/1999	Coûts différentiels	Coûts non différentiels	Coût total 1999/2000	
SMA(Fin SM)	133 078	14 030	147 108	3 043 688	393 439	3 437 127	3 584 235 \$
SMA(RH)	0	0	0	416 644	33 588	450 232	450 232 \$
SMA(IE)	22 243	0	22 243	46 788	0	46 788	69 031 \$
SMA(Mat)	1 772 531	0	1 772 531	41 978 233	0	41 978 233	43 750 764 \$
CEMFA	2 882 378	0	2 882 378	8 150 406	0	8 150 406	11 032 784 \$
SNFC	0	0	0	460 000	0	460 000	460 000 \$
CEMAT	5 028 507	0	5 028 507	32 486 821	21 819 757	54 306 578	59 335 085 \$
CEMFM	0	0	0	898 556	21 984	920 540	920 540 \$
CS Ex	0	0	0	0	0	0	0 \$
SCEMD	433 723	2 016 800	2 450 523	1 565 994	4 119 865	5 685 859	8 136 382 \$
DGAP	0	0	0	496 000	0	496 000	496 000 \$
OSID	0	0	0	26 589 140	0	26 589 140	26 589 140 \$
JAG	36 656	245 000	281 656	33 906	245 000	278 906	560 562 \$
VCEMD	0	0	0	19 024	60 855	79 879	79 879 \$
Total	10 309 116 \$	2 275 830 \$	12 584 946 \$	116 185 200 \$	26 694 488 \$	142 879 688 \$	155 464 634 \$
Coûts différentiels totaux	126 494 316 \$		Coûts non différentiels totaux	28 970 318 \$		Coût total	155 464 634 \$

3.3 DÉPENSES AU TITRE DE L'A2K PAR ÉLÉMENT DE COÛT

3.3.1 Le tableau ci-dessous présente une ventilation des coûts totaux au titre de l'A2K par élément de coût standard, ces derniers étant établis par les BPR A2K. Pour diverses raisons, nous n'avons pu répartir par élément de coût que 89,5 p. 100 des dépenses du MDN et des FC au titre de l'A2K.

Dépenses totales au titre de l'an 2000 (chiffres des BPR)		
Éléments de coût	Dépenses totales (ensemble des AF)	Proportion du total
Services professionnels	138 257 765 \$	37,76 %
Matériel/Logiciels	28 136 200 \$	7,68 %
Pièces/Équipement/Fournitures	94 759 727 \$	25,88 %
Rémunérations	42 499 104 \$	11,61 %
Autres dépenses	19 869 243 \$	5,43 %
Dépenses prévues au titre des SNEM	4 048 000 \$	1,11 %
Élément de coût non déterminé	38 623 522 \$	10,55 %
Total	366 193 561 \$	100,00 %

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

3.3.2 Dépenses par élément de coût et par BPR

Ventilation des dépenses au titre de l'A2K par BPR et élément de coût								
BPR	Dépenses totales	Proportion des dépenses totales par BPR						
		Services professionnels	Matériel/ Logiciels	Pièces/ Équipement/ Fournitures	Rémunérations	Autres dépenses	Élément non déterminé	SNEM
SMA(Fin SM)	11,685,245 \$	26,4 %	8,1 %	22,9 %	6,8 %	0,0 %	35,8 %	0,0 %
SMA(RH)	5,574,252 \$	40,1 %	11,8 %	5,7 %	24,8 %	5,1 %	12,4 %	0,0 %
SMA(IE)	4,815,901 \$	54,3 %	0,2 %	1,5 %	36,6 %	7,3 %	0,0 %	0,0 %
SMA(Mat)	108,539,870 \$	34,9 %	10,0 %	31,4 %	1,7 %	5,0 %	15,2 %	1,8 %
CEMFA	19,099,524 \$	5,2 %	0,5 %	25,4 %	0,7 %	18,4 %	49,7 %	0,0 %
SNFC	460,000 \$	17,8 %	44,3 %	0,0 %	37,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
CEMAT	80,997,588 \$	13,3 %	8,9 %	36,6 %	31,5 %	7,2 %	0,0 %	2,5 %
CEMFM	24,504,249 \$	58,8 %	23,5 %	6,2 %	4,0 %	2,9 %	4,6 %	0,0 %
CS Ex	820,484 \$	65,8 %	0,0 %	0,0 %	33,8 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %
SCEMD	14,572,885 \$	0,0 %	0,0 %	0,0 %	38,6 %	16,8 %	44,7 %	0,0 %
DGAP	496,000 \$	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %
OSID	93,190,307 \$	70,1 %	2,5 %	23,2 %	3,4 %	0,8 %	0,1 %	0,0 %
JAG	667,063 \$	12,4 %	3,7 %	0,3 %	73,5 %	10,1 %	0,0 %	0,0 %
VCEMD	709,144 \$	31,1 %	8,7 %	0,0 %	52,7 %	0,0 %	0,7 %	6,8 %
Total	366,132,512 \$							

3.4 RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES AU TITRE DE L'A2K ET DU SCFG

3.4.1 Comme le prévoyait la méthode de vérification, le CS Ex a essayé de faire un rapprochement entre les dépenses au titre de l'A2K déclarées par les BPR et le SCFG. À cette fin, le CS Ex a essayé de déterminer les codes financiers du SCFG que les BPR avaient utilisés pour enregistrer les dépenses au titre de l'A2K. Ces codes pouvaient être de trois ordres : commande interne, centre de coûts et centre de fonds.

3.4.2 Le CS Ex a extrait les dépenses du SCFG pour les comparer à celles que les BPR avaient déclarées. Comme le montre le tableau ci-dessous, environ 60 p. 100 des coûts différentiels ont pu être trouvés dans le SCFG.

Rapprochement des dépenses au titre de l'A2K et du SCFG		
Dépenses	Années financières 1998/1999 et 1999/2000	
	Coûts différentiels (chiffres des BPR)	% approximatif trouvé dans le SCFG
PCT	127 734 708 \$	68,7 %
PCO et PCE	58 474 188 \$	64,3 %
OP ABACUS	125 745 957 \$	50,2 %
Total	311 954 853 \$	

3.4.3 Le CS Ex n'a pas été en mesure de trouver les 40 p. 100 des dépenses restants dans le SCFG pour les raisons suivantes :

Incapacité de suivre les dépenses

- Les BPR n'ont pas utilisé les codes financiers indiqués ci-dessus pour constater les dépenses au titre de l'A2K.
- Différence entre la date de rapport des BPR et l'extraction des données du SCFG.
- Des experts-conseils offrant des services professionnels ont travaillé en même temps à des activités qui concernaient l'A2K et à des activités qui ne concernaient pas l'A2K et ils n'ont pas séparé les frais dans leurs factures.
- Certaines transactions correspondaient à la fois à des dépenses au titre de l'A2K et à dépenses étrangères à l'A2K.

Manque d'uniformité de la saisie des données

- Manque de directives financières sur l'enregistrement des dépenses dans le SCFG.
- Le SCFG n'a commencé à être utilisé qu'en 1998/1999, et le manque d'habitude des utilisateurs explique que les dépenses n'ont pas été comptabilisées uniformément.
- La grande priorité était l'A2K, et le codage financier des dépenses venait au second plan.
- Le SCFG présentait apparemment des faiblesses :
 - possibilité pour les utilisateurs de créer des codes financiers;
 - possibilité pour les utilisateurs d'enregistrer des dépenses dans d'autres centres de coûts.

3.4.4 Si les dépenses avaient toutes été parfaitement enregistrées et suivies, l'écart entre les chiffres tirés du SCFG et les chiffres fournis par les BPR aurait été nul. Le CS Ex admet que cet écart ne peut pas être nul parce que :

- les pratiques d'enregistrement des dépenses des BPR varient;
- les rémunérations représentent un élément important des rapports des BPR;
- il y a un écart entre la date de production des rapports des BPR et le moment où les données du SCFG ont été analysées.

3.5 PRÊT DU SCT

3.5.1 Le tableau ci-dessous présente une récapitulation de l'affectation du prêt du CT au titre de l'A2K.

AFFECTATION DU PRÊT DU CT (CHIFFRES DES BPR)						
BPR	Affectation du prêt du CT			Remboursement des BPR	Subvention	Montant non dépensé
	AF 1998/1999	AF 1999/2000	Total			
SMA(Fin SM)	500 000	1 500 000	2 000 000 \$	2 000 000 \$	0 \$	0 \$
SMA(RH)	2 195 000	1 800 000	3 995 000 \$	3 995 000 \$	0 \$	0 \$
SMA(IE) ¹	2 037 000	2 200 000	4 237 000 \$	0 \$	4 237 000 \$	324 503 \$
SMA(Mat) ²	7 600 000	18 318 000	25 918 000 \$	25 918 000 \$	0 \$	0 \$
SMA(Pol)	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
CEMFA	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
SNFC	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
CEMAT	4 900 000	4 920 000	9 820 000 \$	9 820 000 \$	0 \$	0 \$
CEMFM	4 000 000	9 804 000	13 804 000 \$	13 804 000 \$	0 \$	0 \$
CS Ex	100 000	315 000	415 000 \$	0 \$	415 000 \$	0 \$
SCEMD	2 841 000	600 000	3 441 000 \$	3 441 000 \$	0 \$	0 \$
DGAP	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
OSID ³	28 267 000	31 734 000	60 001 000 \$	6 420 000 \$	53 581 000 \$	0 \$
JAG	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
VCEMD	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	52 440 000 \$	71 191 000 \$	123 631 000 \$	65 398 000 \$	58 233 000 \$	324 503 \$
Montant du prêt du CT			180 000 000 \$			
Partie du prêt du CT non affectée			56 369 000 \$	31,3 %		
Note 1 : Selon le BP, 2 083 000 \$ ont été affectés au SMA(IE) pour l'AF 1998/1999.						
Note 2 : Montants déclarés par le BP.						
Note 3 : Comprend les montants affectés au PCO, au PCE et au BP.						

- En général, les BPR ont trouvé que le prêt du CT avait été équitablement réparti et qu'on avait tenu compte de leurs besoins.
- Certains BPR auraient préféré que le prêt du CT leur soit fourni plus tôt, puisque cela leur aurait évité d'utiliser leur propre budget pour payer des dépenses relatives à l'A2K.

3.6 MARCHÉS RELATIFS À L'A2K

3.6.1 Nous avons examiné un certain nombre de marchés de services professionnels, de dossiers connexes et de factures dans les bureaux du BP A2K et de la DPMGM, principal BPR des marchés du MDN relatifs à l'A2K. Le nombre de dossiers examinés et la proportion des dépenses totales qu'ils représentaient sont donnés ci-dessous :

Type de marché	Dossiers/ Factures	% des dépenses totales en novembre 1999 représenté par la valeur des marchés examinés
Marchés omnibus A2K	312	33 %
Marchés du GC	101	77 %

3.6.2 Notre vérification des marchés devait nous permettre :

- d'examiner la cohérence et la validité des commandes en fonction des conventions d'offres permanentes;
- de comparer les factures aux commandes dans le cas des marchés omnibus A2K;
- d'examiner la cohérence des pièces fournies à l'appui des factures.

Chaque fois que cela a été possible, nous avons essayé de voir si :

- la description de la facture se rapportait à des activités A2K ou comportait un renvoi à une convention d'offre permanente relative à l'A2K;
- l'énoncé des travaux de la convention d'offre permanente concernait des dépenses relatives à l'A2K;
- la description de la facture était compatible avec la nature des travaux décrits dans l'énoncé des travaux.

3.6.3 À quelques exceptions près, les pratiques contractuelles et les dossiers afférents ont été jugés vraisemblables et pertinents. Même si notre examen était limité, rien ne nous donne à penser que des ressources du MDN ont été affectées à des activités étrangères à l'A2K ou à des activités non pertinentes.

RÉFÉRENCES

- A. Directive d'exécution du QGDN 3/97, 5 août 1997
- B. Note de service de l'OPID sur les dépenses estimatives au titre de l'A2K, 25 septembre 1998
- C. Directives du VCEMD sur la gestion financière de l'A2K, 20 novembre 1998
- D. Instruction du VCEMD 4/99 – Responsabilité de l'Op ABACUS, 6 août 1999
- E. Vérification des dépenses au titre de l'A2K du CS Ex – 7059-9-11 (CS Ex), 26 novembre 1999
- F. Rapport financier de l'Op ABACUS – 7 février 2000
- G. Note de synthèse du SMA(Fin SM) à l'intention du SM – Dépenses finales au titre de l'A2K, 10 février 2000
- H. Rapport du BP A2K sur le Programme An 2000 du MDN et des FC – 30000-23 (PMO Year 2000), 15 mars 2000
- I. Rapport sur la situation financière du SMA(Fin SM) – Bilan sommaire des ressources affectées à l'A2K au 31 mars 2000

LISTE DES CONTACTS DES BPR

<u>SMA(FIN SM)</u> :	Contr USFC(O), DTCSP, DB, D Fin SM, D Ops Fin, DALG, DPC(Fin SM)
<u>SMA(RH)</u> :	CEM SMA(RH), DIRHG, Contr SMA(RH)
<u>SMA(IE)</u> :	DSGIE, DPBI
<u>SMA(Mat)</u> :	CR Dév, DEAGO, DOG, DAAC, DGCMGO, DALG, DARET, D Contr GM, DIGMG, DSGM
<u>SMA(Pol)</u> :	DEP
<u>CEMFA</u> :	Contr CEMFA
<u>SNFC</u> :	QG SNFC (YK), Contr
<u>CEMAT</u> :	DRIOT, Contr EMAT
<u>CEMFM</u> :	DPEPM, Svc Ex EMFM, Coord DO et MP
<u>CS EX</u> :	O Admin CS Ex
<u>SCEMD</u> :	Contr SCEMD, DARSO
<u>DGAP</u> :	O Admin DGAP
<u>OSID</u> :	DIIRI, Contr OSID, BP A2K
<u>JAG</u> :	Plan Ops JAG, CJFC
<u>VCEMD</u> :	OPID, DPFCP

CRITÈRES ET MÉTHODES DE VÉRIFICATION

OBJECTIFS

1. La vérification a porté principalement sur l'exactitude de la comptabilisation et de la déclaration des dépenses au titre de l'A2K, sur la pertinence des contrôles appliqués aux marchés connexes et sur l'administration des prêts du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour l'A2K. Elle poursuivait plus précisément les objectifs suivants :

- a) Contrôles des dépenses au titre de l'A2K – Voir si les contrôles appliqués aux dépenses permettaient à la direction d'en assurer raisonnablement la surveillance et la responsabilité financière.
- b) Prêts du SCT pour l'A2K – Voir si les prêts du SCT étaient nécessaires et s'ils ont été équitablement répartis et bien gérés.
- c) Administration financière de l'A2K – Voir si les dépenses au titre de l'A2K ont été dûment enregistrées dans les systèmes financiers du Ministère et revues régulièrement par un BPR compétent.
- d) Marchés relatifs à l'A2K – Déterminer l'importance des marchés du MDN relatifs à l'A2K.
- e) Optimisation des ressources – Voir si le MDN a bien optimisé les ressources affectées à l'A2K.

MÉTHODE

2. Pour atteindre les objectifs de la vérification, nous avons recueilli des éléments probants par divers moyens (demande de renseignements, confirmation, examen de documents et analyse de données) pour les dix critères de vérification présentés à la page suivante.

3. Le CS Ex a compilé et comparé des renseignements obtenus des BPR, du SCFG et d'organismes centraux. Dans la mesure du possible, le CS Ex a examiné et confirmé les dépenses au titre de l'A2K par année financière et BPR, en fonction des catégories suivantes :

- programmes A2K – PCT, PCO, PCE et Op ABACUS;
- coûts totaux c. coûts différentiels;
- ventilation par élément de coût (matériel, logiciels, entrepreneurs, etc.).

4. À la fin de la phase de vérification sur place, le CS Ex a écrit aux BPR pour leur demander de vérifier et de confirmer son analyse de coûts et ses rapports.

Dépenses du MDN au titre de l'an 2000 (A2K)

ANNEXE C

MÉTHODE DE VÉRIFICATION		Méthode				
		Demande de renseignements (entrevue)	Confirmation	Examen de documents		Analyse de données
				Contrats/ Factures	Autre	
Objectif de la vérification	Critère de vérification					
1, 3	Les dépenses relatives à l'A2K devraient être comptabilisées et déclarées séparément dans le SCFG ou le SIF par tous les BPR A2K.	✓	✓✓	✓	✓	✓✓
1, 3	Les dépenses au titre de l'A2K devraient comporter une indication claire de leur nature (biens ou services) et être attribuables à un projet, un système ou une activité A2K précis.		✓✓	✓✓	✓✓	✓✓
1, 3	Les dépenses au titre de l'A2K devraient être affectées au Programme de conformité, au PCO ou à l'Op ABACUS, dans la catégorie coût différentiel ou coût total.	✓	✓✓	✓✓	✓✓	✓✓
1	Les dépenses réelles ou prévues au titre de l'A2K devraient figurer dans les plans d'activités annuels des BPR (cela vaut également pour les dépenses prévues au titre des systèmes non essentiels à la mission).	✓			✓	
4	Les marchés relatifs à l'A2K devraient tous être signalés comme tels et être séparés des autres marchés.			✓✓		✓
4, 5	Les marchés de biens et de services relatifs à l'A2K ne devraient pas comprendre de dépenses étrangères à l'A2K.			✓✓		✓
4	Les dépenses contractuelles au titre de l'A2K devraient être dûment justifiées par des commandes, des factures et des autorisations valides. Elles devraient respecter la réglementation sur les marchés du gouvernement et du Ministère et les pouvoirs délégués.			✓✓		✓
2	Les prêts du CT au MDN relatifs à l'A2K devraient être dûment justifiés et comptabilisés et être équitablement répartis, compte tenu des besoins des BPR.	✓	✓✓		✓✓	
4, 5	L'optimisation des ressources devrait entrer en ligne de compte dans toute dépense relative à l'A2K.	✓		✓✓	✓	
1, 2, 3	Des mesures régulières et précises de déclaration des coûts devraient être prévues à l'égard de toutes les activités relatives à l'A2K.	✓	✓	✓	✓✓	✓✓
Légende ✓✓ = méthode principale ✓ = méthode secondaire ou subsidiaire		Note : La méthode d'évaluation des critères de vérification a été légèrement modifiée quand de nouveaux renseignements ont été obtenus pendant la vérification. (Dernière révision : 5 janvier 2000.)				

DÉFINITIONS UTILISÉES DANS LE RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES

ACTIVITÉS DU PROGRAMME A2K

1. Le MDN et les FC ont lancé divers programmes pour se préparer au passage à l'an 2000. Les programmes visés par la vérification des dépenses au titre de l'A2K du CS Ex sont sommairement décrits ci-dessous.

- a) Programme de conformité technique (PCT). Le PCT était un programme technique standard, ascendant et axé sur les systèmes dont l'objectif était de rendre les systèmes conformes à l'an 2000. Il visait principalement à mettre en place les ressources spécialisées, les méthodes, les normes et le cadre général voulus pour corriger les défaillances des systèmes du MDN et des FC.
- b) Programme de capacité opérationnelle (PCO). Le PCO était un programme descendant et axé sur les missions qui avait pour objet d'amener les Forces canadiennes à mettre en place et à valider sur le terrain des dispositifs opérationnels viables qui leur permettent d'atténuer les effets éventuels du passage à l'an 2000 sur leur capacité opérationnelle. Les responsables du PCO ont coordonné les activités des milieux techniques relatives aux systèmes non conformes en préparation au passage à l'an 2000 : inventaire, remplacement, remise à neuf, modernisation, certification ou application de solutions de rechange. Ils ont vu à ce que les bons systèmes soient réparés de la bonne façon, au bon moment. Le PCO a également fourni un cadre de définition, de validation sur le terrain et d'application de solutions de rechange viables et susceptibles d'atténuer les effets éventuels du passage à l'an 2000 sur la capacité opérationnelle des FC.
- c) Programme de contrôle et d'examen (PCE). Les responsables du PCE devaient voir à ce qu'on fasse preuve de diligence raisonnable dans toutes les activités liées au programme A2K du MDN. Le PCE comprenait trois principales activités : la vérification par le BP A2K des dossiers d'homologation des systèmes; l'examen par le CS Ex des politiques, des plans, des pratiques et des données; et l'examen indépendant des systèmes prioritaires, c'est-à-dire l'examen du SMA(Mat) dans le cas des systèmes intégrés et du SMA(Fin) dans le cas des SIG et des systèmes de C3I.

- d) Opération ABACUS (Op ABACUS). L'ordre d'avertissement relatif à l'Op ABACUS a été donné par le MDN et les FC en août 1998. L'Op ABACUS était la réaction des autorités nationales à d'éventuels problèmes causés par le passage à l'an 2000 si les FC étaient appelées à aider les autorités civiles suite à un sinistre. Le but de l'opération consistait à fournir une aide en vue d'atténuer les effets du bogue de l'an 2000 qui dépasseraient les moyens des administrations publiques devant faire face à des urgences civiles pendant lesquelles la sécurité et le bien-être de la population seraient menacés.

COÛTS TOTAUX C. COÛTS DIFFÉRENTIELS

2. En novembre 1998, le VCEMD a défini les coûts totaux et les coûts différentiels au titre de l'A2K comme suit :

- a) Coûts totaux : somme des dépenses variables et fixes, directes et indirectes, au comptant et non, engagées par le gouvernement pour fournir un service. Voir le Manuel des coûts standard (1998/1999). Pour le MDN, ces dépenses comprennent :
- 1) les dépenses directes et indirectes au titre du personnel (rémunération des civils et des militaires, heures supplémentaires, congés, indemnités et dépenses de F&E relatives au personnel);
 - 2) les dépenses de fonctionnement et de soutien liées à l'utilisation de l'équipement (carburants et lubrifiants, pièces de rechange, réparations et révisions à contrat, amortissement);
 - 3) les acquisitions directes et les prélèvements des stocks (vivres, génératrices, services loués de communication, soutien logistique d'entrepreneurs, etc.).
- b) Coûts différentiels. Dépenses additionnelles *directement liées* à la prestation d'un service. Ces dépenses correspondent à des ressources additionnelles ou à une réaffectation de ressources. Dans le cas des décisions à court terme, les coûts différentiels correspondent normalement aux coûts variables. Dans le cas des décisions à long terme, certains coûts fixes deviennent des coûts différentiels. Voir le Manuel des coûts standard (1998/1999). Pour le MDN, ces dépenses comprennent :
- 1) personnel – heures supplémentaires du personnel civil et remplacement de personnes affectées à des activités liées à l'A2K;

- 2) utilisation d'équipement – coûts de fonctionnement;
- 3) biens et services – acquisitions directes et prélèvements des stocks d'articles utilisés dans le cadre d'activités associées à l'an 2000.

3. S'agissant des activités liées à l'A2K (Op ABACUS comprise) et de la demande de fonds additionnels du Conseil du Trésor (référence A et B), on déduira des coûts additionnels la partie des dépenses qui, autrement, auraient été consacrées à des exercices ou faites dans le cadre des activités normales.

ÉLÉMENTS DE COÛTS

4. Le CS Ex a classé les dépenses des BPR A2K en fonction des éléments de coûts suivants :

- a) Services professionnels. Dépenses faites pour obtenir les services d'experts-conseils.
- b) Matériel/logiciels. Dépenses d'acquisition de matériel et de logiciels.
- c) Pièces/Équipement/Fournitures. Coûts de location, machines, réparations et maintenance, carburants, équipement et fournitures.
- d) Rémunérations. Coûts différentiels et non différentiels.
- e) Autres dépenses. Dépenses diverses n'appartenant pas aux quatre catégories ci-dessus.
- f) SNEM. Dépenses prévues au titre des systèmes non essentiels à la mission.
- g) Élément non déterminé. Les dépenses ont été affectées à cette catégorie quand les renseignements disponibles ne permettaient pas de les décrire.